ESPADON GRAND QUEVILLY

Natation Course – Natation Artistique – Ecole de Natation Française – Masters – Aquaform

Dossier inscriptions saison 2021-2022

Réservé aux majeurs +18 ans

Comme vous le savez, depuis le mois de mars 2020, la situation sanitaire française est en constante évolution, mais malgré ce fait, nous prévoyons la rentrée de septembre 2021, et la saison prochaine, de la façon la plus classique, avec des créneaux, des horaires habituels, et des effectifs non limités dans chaque section.
A ce titre, et en guise de geste financier **exceptionnel** auprès de nos adhérents 2020-2021 qui n'ont pu accéder à leurs activités sur la saison, l'Espadon de Grand Quevilly propose des tarifs très réduits à tous ceux qui se réinscriront lors de cette nouvelle saison 2021-2022.
Pour les nouveaux adhérents (par définition non-inscrits en 2020-2021), nos tarifs sont retravaillés, et nous marquons la différence entre résidants de la commune de Grand Quevilly, et les hors commune.

Nous avons l'intime conviction que vous faites le meilleur choix personnel en vous réinscrivant ou en nous rejoignant dès septembre à l'Espadon, et nous vous en sommes reconnaissants !
Nous mettrons tout en œuvre pour vous proposer la plus grande qualité de pratique, à des tarifs raisonnables, très avantageux pour les Grand-Quevillais et ce dans toutes nos sections ! A très bientôt au bord des bassins ! …

Laurent RAGEL – Président Espadon de Grand Quevilly

Ce que vous allez trouver dans ce dossier

- **Nos tarifs**, est considéré nouvel adhérent toute personne ne s'étant pas inscrite en 2020-2021
- **Attention, pour les adhérents AQUAFORM 2020-2021, un supplément vous sera réclamé si vous passez de 1 à 2 séances par semaine, 1 à 3 séances par semaine, ou de 2 à 3 séances par semaine (voir tarifs)**
- **Nos horaires**, pour toutes les sections, où vous trouverez aussi la date de reprise des sections en septembre.
- **La fiche d'inscription**, à remplir sur l'ordinateur avant de l'imprimer, si vous n'avez pas la version papier, puis de la signer. Remplissez bien chaque case, et notamment **une adresse mail valide**, afin de pouvoir facilement communiquer avec vous dans les prochains mois (compétitions, AG, annulation de séances, fermeture piscine …)
- **La licence Fédération Française de Natation,** Formulaire pour les majeurs
  Info : pour l'AQUAFORM, cochez « Nagez Forme Bien Être », pour la NATATION Adultes, cochez « Natation Course »
- **Le Questionnaire de Santé,** à remplir si votre certificat n'arrive pas à la fin de ses 3 ans.

>> Attention, bien nous redonner le questionnaire de santé rempli et signé, et si celui-ci n'était pas rendu valable, pour les majeurs, nous fournir un certificat de non contre-indication à la pratique de la natation, de votre médecin, que vous obtiendrez facilement en lui présentant ce même questionnaire rempli.

Ce que vous devez faire pour valider votre inscription

>> Ramenez votre dossier complété et signé (fiche adhésion, licence FFN), accompagné de votre **questionnaire de santé (obligatoire pour accéder aux futures activités), ou votre certificat médical,** ainsi que votre **paiement** (liquide, chèques bancaires, chèques Vacances, aides diverses …), lors des inscriptions de septembre.

Les inscriptions classiques auront lieu du mercredi 1er septembre au mardi 07 septembre 2020, de 17h00 à 19h00, Club House de l'Espadon « Espace Jean Arsène », pelouse de la piscine de Grand Quevilly, avenue Georges Braque.
Nous serons également présents au forum des associations, le samedi 04 septembre 2021

>> Info reprise sections :

> Mercredi 01/09/21 : Nat Groupes Juniors/Seniors Nat-Rég
> Lundi 06/09/21 : Nat Groupes Juniors/Seniors Dép + Jeunes A, Nat Adultes Masters, Nat'Artistique groupes du lundi soir
> Mercredi 08/09/21 : Nat'Artistique groupes du mercredi soir + Perf Ados (Anciens adhérents + Tests d'entrée 18h15)
> Jeudi 09/09/21 : Nat'Artistique groupes du jeudi soir
> Lundi 13/09/21: Aquaform - Tests d'entrée Nat Avenirs 1 (17h15-18h00 /!\ bien prendre contact avec le club en amont)
> Mardi 14/09/21 : Nat Groupes Avenirs 3 + Perfectionnement Jeunes (anciens adhérents + tests d'entrée)
> Mercredi 16/09/21 : Nat Avenirs 2 - Tests d'entrée Nat'Artistique Débutantes (14h30 à 16h00), + Ecole de Nat'Art /!\ bien prendre contact avec le club en amont)

Centre de Loisirs Léo Lagrange – Avenue Georges Braque – 76120 GRAND QUEVILLY
Tél : 02 35 67 34 43 I Mail : contact@egq-natation.com
www.egq-natation.com I www.facebook.com/egqnatation
FFN 5 19 076 00770 I Agrément JS 76 S 04 46 I Siret 450 515 507 00025

ESPADON GRAND QUEVILLY

NATATION COURSE - NATATION ARTISTIQUE - ECOLE de NATATION - MASTERS - AQUAFORM

Nos tarifs pour la saison 2021-2022

(Valables à partir du 01 Septembre 2021 jusqu'au 31 aout 2022)

Les tarifs ci-dessous incluent le montant de l'adhésion « Club EGQ » de 15 € pour tous les adhérents qui vous donne droit à **déduction fiscale de 66%** de ce même montant, lors de votre future déclaration de revenus 2021 !

NOS COTISATIONS COMPRENNENT

> **Adhésion de 15€ à l'association "ESPADON"** pour la saison 2021-2022
> **Coût annuel** pour l'activité choisie
> **Licence FFN "Fédération Française de Natation"** **pour tous les adhérents**, comprenant l'Assurance Responsabilité Civile, pour les déplacements et les entraînements/séances, donnant accès à des tarifs auprès de nos partenaires fédéraux
> **Inclus : Droits d'entrée au Centre Nautique** pour les heures d'entraînements/séances de votre activité
> **Inclus** : Pour les sections sportives, **prise en charge d'une partie des frais de déplacements** pour les compétitions (*)

(*) Pour les compétitions nécessitant repas et/ou découcher à l'extérieur de l'agglomération, un complément de participation sera demandé, suivant le niveau de la compétition concernée …

Information Importante >>	Tarifs pour les Adhérents 2020-2021		Tarifs Non Adhérents 2020-2021	
	Vous étiez adhérent EGQ lors de la saison 2020-2021, impactée par la crise sanitaire ? **L'EGQ vous propose des tarifs préférentiels pour la nouvelle saison 2021-2022** *(Paiement en 1x uniquement)*		La tarification 2020-2021 ci-dessous s'applique à tous les nouveaux adhérents (Tout adhérent **NON inscrit en 2020-2021)** *(Paiement en 2x possible - encaissement Sept et Déc 2021)*	
Section (Adhésion club EGQ + Coût activité + Licence FFN)	**Adhérent 2020-2021** + Résidant Grand Quevilly	**Adhérent 2020--2021** + Hors Commune	**Non Adhérent 2020-2021** + Résidant Grand Quevilly	**Non Adhérent 2020-2021** + Hors Commune
NATATION COURSE Groupes Jeunes A et Juniors/Seniors Dep-Reg-Nat	15 €	15 €	230 €	252 €
ECOLE de NATATION (Enfants de moins de 10 ans)	15 €	15 €	170 €	192 €
PERFECTIONNEMENT (10-18 ans) Groupes Jeunes B et Ados Perf	15 €	15 €	170 €	192 €
NATATION ARTISTIQUE Inclus un forfait matériel obligatoire de 15 €	15 €	15 €	244 €	266 €
NATATION Adultes MASTERS (+18 ans) Compétition Ou Loisirs	15 €	15 €	194 €	222 €

Section (Adhésion club EGQ + Coût activité + Licence FFN)	Tarifs	1 Cours par semaine		2 Cours par semaine		3 Cours par semaine	
		Résidants Grand Quevillais	Hors Commune	Résidants Grand Quevillais	Hors Commune	Résidants Grand Quevillais	Hors Commune
Attention, pour les adhérents AQUAFORM 2020-2021, le passage à un nombre supérieur de séances pour 2021-2022 entraine un supplément à régler							
AQUAFORM Nagez Forme Bien Être	Adhérent 2020-2021	15 €	15 €	15 € 1 à 2 >> + 64 €	15 € 1 à 2 >> + 64 €	15 € 2 à 3 >> + 24 € 1 à 3 >> + 88 €	15 € 2 à 3 >> + 24 € 1 à 3 >> + 88 €
	Non Adhérent 2020-2021	160 €	186 €	224 €	250 €	248 €	274 €
AQUAFORM + NATATION Adultes MASTERS	Adhérent 2020-2021	15 €	15 €	15 € 1 à 2 >> + 56 €	15 € 1 à 2 >> + 54 €		
	Non Adhérent 2020-2021	262 €	300 €	318 €	354 €		

PAIEMENTS

Les règlements suivants sont acceptés :

Liquide - Chèques bancaires - Chèques Vacances (Tous montants) – Pass'Sport National - Pass'Jeunes 76 **(Fournir photocopie de l'attestation CAF et chèque de caution de 60€)** – Atouts Normandie **(Chèque de caution de 30 € si absence de coupon)** - Coupons Sport Ville de Grand Quevilly - Contrats Partenaires Jeunes Ville de Grand Quevilly (Bon d'accord à fournir) ou autres communes **(Chèque de caution dans ce cas)** - Apports CE

Les paiements peuvent être effectués en 1x (obligatoire adhérents 20-21+Tous paiements nouveaux adhérents 21-22) ou 2x par chèque (encaissement en octobre et décembre 2021, les 2 chèques remis le jour de l'inscription, datés de ce même jour)

Attention, 1 paiement par personne (exemple, pour **2 enfants**, paiements en 2 **fois** par chèques = 4 **chèques**)

Notre site web à votre disposition >> **www.egq-natation.com**

Nous contacter par téléphone >> **02-35-67-34-43** / Par Mail >> **contact@egq-natation.com**

ESPADON GRAND QUEVILLY

Association "Loi 1901" reconnue d'intêret général

Centre de Loisirs Léo Lagrange - Avenue Georges BRAQUE

76120 GRAND QUEVILLY

02 35 67 34 43 – contact@egq-natation.com - www.facebbook/egqnatation

FFN 5 19 076 00770 - Agrément JS 76 S 04 46 - SIRET 450 515 507 00025

ESPADON GRAND QUEVILLY

NATATION COURSE - NATATION ARTISTIQUE - ECOLE de NATATION - MASTERS - AQUAFORM

Horaires des sections saison 2021-2022

(Valables à partir du 01 Septembre 2021 jusqu'au 31 aout 2022)

Nos tarifs incluent le montant de l'adhésion « Club EGQ » de 15 € pour tous les adhérents qui, grâce à notre statut d'association "Loi 1901" reconnue d'utilité publique, donnant droit à ***déduction fiscale de 66%*** de ce même montant, lors de votre future déclaration de revenus 2020 !

Groupes Natation Compétitions	Moment	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
Juniors / Seniors National F < 2007 et - / G < 2006 et -	Matin					06h15	06h15-08h00			06h15	06h15-08h00		
	Séance PPG					14h40	14h45-15h55	17h00	17h15-19h45(GD Que)	17h00	17h10-17h55		
	Après Midi	17h15	17h30-19h45	17h45	18h00-20h00	15h45	16h00-18h15	17h40	18h00-20h15(GD Cou)	17h45	18h00-19h45		
Juniors / Seniors Régional F < 2007 et - / G < 2006 et -	Matin					06h15	06h15-08h00			06h15	06h15-08h00		
	Séance PPG					14h40	14h45-15h55		Si JS Nat à Couronne	17h00	17h10-17h55		
	Après Midi	17h15	17h30-19h45	17h45	18h00-20h00	15h45	16h00-18h15	17h00	17h15-19h45	17h45	18h00-19h45		
Juniors / Seniors Départemental F < 2007 et - / G < 2006 et -	Matin									06h15	06h15-08h00		
	Séance PPG									17h00	17h10-17h55		
	Après Midi	17h15	17h30-19h45			18h00	18h15-19h30			17h45	18h00-19h45		
Jeunes Régional et + F = 2010-2009-2008 / G = 2009-2008-2007	Matin									06h15	06h15-08h00		
	Séance PPG	17h15	17h30-18h00			15h00	15h10-16h00			17h00	17h10-17h55		
	Après Midi	17h45	18h00-19h45	17h45	18h00-19h45	15h45	16h00-18h15	17h45	18h00-19h45	17h45	18h00-19h45		

Groupes Natation Perfectionnement	Moment	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
Perfectionnement Ados Débutants et 1er niveau de pratique F < 2007 et - / G < 2006 et -	Matin												
	Séance PPG												
	Après Midi					18h00	18h15-19h30						
Perfectionnement Jeunes Débutants et 1er niveau de pratique F = 2010-2009-2008 / G = 2009-2008-2007	Matin												
	Séance PPG												
	Après Midi			16h45	17h00-18h00			16h45	17h00-18h00	16h45	17h00-18h00		

Ecole de Natation Française	Moment	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
Avenirs 3 ENF - Niveau Pass'Compet et + F > 2011 et + / G > 2010 et +	Matin					8h45	09h00-10h15						
	Séance PPG												
	Après Midi			16h45	17h00-18h00					16h45	17h00-18h00		
Avenirs 2 ENF - Niveau Passeports de l'Eau F > 2011 et + / G > 2010 et +	Matin					10h00	10h15-11h15						
	Séance PPG												
	Après Midi									16h45	17h00-18h00		
Avenirs 1 ENF - Sauv'Nage - Débutants F > 2011 et + / G > 2010 et +	Matin					11h00	11h15-12h00						
	Séance PPG												
	Après Midi	17h00	17h10-17h55										

Groupes Natation Artistique	Moment	Lundi		Mardi (1 groupe > 1 sem sur 4)		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
Toutes Catégories 2	Salle	18h00	18h00-19h30	18h00	18h00-19h45								
	Bassin	19h30	19h45-21h30	19h30	19h45-20h30								
Toutes Catégories 1	Salle			18h00	18h00-19h45	18h15	18h30-19h30						
	Bassin			19h30	19h45-20h30	19h30	19h30-21h30						
Juniors	Salle	18h00	18h00-19h30										
	Bassin	19h30	19h45-21h30										
Jeunes	Salle			18h00	18h00-19h45			18h00	18h00-19h30				
	Bassin			19h30	19h45-20h30			19h30	19h45-21h00				
Avenirs	Salle	18h00	18h00-19h30	18h00	18h00-19h45								
	Bassin	19h30	19h45-21h30	19h30	19h45-20h30								
Poussines	Bassin					14h15	14h30-16h00						
	Salle					16h00	16h15-17h15						
Ecole de Natation Artistique	Salle												
	Bassin											14h30	14h45-16h00

Groupes AQUAFORM	Moment	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
Nagez Forme Bien Être Fédération Française de Natation	Séance 1	17h00	17h15-18h00			11h00	11h15-12h00	11h30	11h45-12h30	19h15	19h30-20h15		
	Séance 2	17h45	18h00-18h45							20h00	20h15-21h00		
	Séance 3	18h30	18h45-19h30										

Groupes Masters	Moment	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
NATATION Adultes Loisirs / Compétitions FFN	Séance 1	17h45	18h00-19h00			18h00	18h15-19h30						
	Séance 2	18h45	19h00-20h00										

INFORMATIONS Importantes

Dates des Inscriptions - Saison 2021-2022 :

>> Du mercredi 01 au mardi 07 septembre 2021, 17h00 à 19h00, Club House de l'EGQ "Espace Jean Arsène", pelouse piscine de Grand Quevilly, Avenue Georges Braque.

>> Forum des Associations de la Ville – Samedi 04 septembre 2021 toute la journée sur notre stand « ESPADON » et au delà, directement aux bassins, auprès des encadrants.

Dates de reprise des activités du club - Saison 2021-2022 :

> Mercredi 01 septembre 2021 : Natation Groupes Juniors/Seniors Nat-Rég

> Lundi 06 septembre 2021 : Natation Groupes Juniors/Seniors Dép + Jeunes A, Natation Adultes Masters, Nat'Artistique groupes du lundi soir

> Mercredi 08 septembre 2021 : Nat'Artistique groupes du mercredi soir + Perfectionnement Ados (Anciens adhérents + Tests d'entrée 18h15)

> Jeudi 09 septenbre 2021 : Nat'Artistique groupes du jeudi soir

> Lundi 13 septembre 2021 : Aquaform - Tests d'entrée Natation groupe Avenirs 1 (17h15-18h00 /!\ bien prendre contact avec le club en amont)

> Mardi 14 septembre 2021 : Natation Groupes Avenirs 3 + Perfectionnement Jeunes (anciens adhérents + tests d'entrée)

> Mercredi 16 septembre 2021 : Natation Avenirs 2 - Tests d'entrée Nat'Artistique Débutantes (14h30 à 16h00), + Ecole de Nat'Art /!\ bien prendre contact avec le club en amont)

Notre site web >> **www.egq-natation.com** - Page Facebook **>> www.facebook.com/egqnatation**

Nous contacter par téléphone >> **02-35-67-34-43** / Par Mail >> **contact@egq-natation.com**

Directeur Sportif - Frédéric Krasowski >> 06-85-32-21-30 ou fredk@egq-natation.com

ESPADON GRAND QUEVILLY

Association "Loi 1901" reconnue d'intêret général

Centre de Loisirs Léo Lagrange - Avenue Georges BRAQUE

76120 GRAND QUEVILLY

02 35 67 34 43 – contact@egq-natation.com - www.facebbook/egqnatation

FFN 5 19 076 00770 - Agrément JS 76 S 04 46 - SIRET 450 515 507 00025

Fiche Adhésion ESPADON GRAND QUEVILLY - SAISON 2021-2022

Tous les champs sont interactifs, cliquer pour les remplir **(utilisez ACROBAT Reader)**, puis imprimez votre fiche d'adhésion complétée et signée

TYPE D'ADHESION (cocher) : **NOUVELLE** ◯ **RENOUVELLEMENT** ◯

N° Adhérent :
(Cadre réservé *EGQ*)

Si transfert, nom du dernier club FFN quitté : _____

Section (Cochez)

*Adhésion EGQ + Licence FFN **Compétition***		*Adhésion EGQ + Licence FFN **Loisirs** "Natation pour tous"*		
ECOLE de Natation	☐	**AQUAFORM** "Nagez Forme Bien Être"	☐	>>>>>>>>> *Choisissez votre rythme et vos créneaux hebdomadaires*
Natation Course	☐	**NATATION Perfectionnement***	☐	**1 cours/semaine** ◯ Lundi > 17h15 ☐ 18h00 ☐ 18h45 ☐
Natation Artistique	☐	**NATATION Masters***	☐	**2 cours/semaine** ◯ Mercredi > 11h15 ☐ / Jeudi > 11h45 ☐
Natation Masters	☐	**Licence FFN Loisirs "Natation pour tous" = aucune compétition possible*		**3 cours/semaine** ◯ Vendredi > 19h30 ☐ 20h15 ☐

IDENTITE DE L'ADHERENT (en MAJUSCULES) SEXE (Cocher) : Féminin ◯ Masculin ◯

NOM : _____ PRENOM : _____

NE(E) LE (JJ/MM/AAAA): ___ / ___ / _____ >>>> A la date de l'inscription, l'adhérent(e) est: **MAJEUR** ◯ **MINEUR** ◯

ADRESSE : _____

COMPLEMENT : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

_____ Perso ◯ Pro ◯ Père ◯ Mère ◯ TEL 2 : _____ Perso ◯ Pro ◯ Père ◯ Mère ◯ TEL 3 : _____ Perso ◯ Pro ◯ Père ◯ Mère ◯ Profession *(facultatif)* : _____

Adresse MAIL VALIDE **(bien écrire chaque lettre)** _____ @ _____

Très important pour les convocations aux compétitions ou les communications du club

POUR LES ADHERENTS MINEURS

Je soussigné(e) Mme ◯ **M** ◯ _____ autorise mon enfant à pratiquer la natation au sein de l'ESPADON de GRAND QUEVILLY. J'autorise le club, ses dirigeants et son encadrement, à faire donner immédiatement, par les services de secours adéquats, ou par un médecin de leur choix, tous les soins que nécessiterait l'état de mon enfant en cas de blessure au cours de toute activité sportive ou extra sportive liée à la vie du club.

POUR LES ADHERENTS MAJEURS

Je soussigné(e) Mme ◯ **M** ◯ _____ autorise le club, ses dirigeants et son encadrement, à faire donner immédiatement, par les services de secours adéquats, ou par un médecin de leur choix, tous les soins que nécessiterait mon état en cas de blessure au cours de toute activité sportive ou extra sportive liée à la vie du club. **Personne à prévenir en cas d'accident** _____ **N° Tél** _____

REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement est disponible à la lecture lors des inscriptions, en permanence au Club House de l'EGQ, et téléchargeable sur le site web du club >> www.egq-natation.com

☐ **J'ai pris connaissance du règlement intérieur de l'ESPADON de GRAND QUEVILLY et m'engage à le respecter.**

DROIT A L'IMAGE

Cette autorisation est donnée en vue de la reproduction et de l'exploitation d'images où vous figurez pour tous supports photographiques et pour tous modes de diffusion (Supports papier, presse, site web de l'EGQ, affichage piscine, réseaux sociaux...). Cette autorisation et la cession du droit d'utilisation de ces images ainsi que de citer vos noms/prénoms sont faites à titre gratuit, pour une durée d'un an à compter du 01 septembre 2021, et pour toute la durée de la saison sportive. **Cf. Art. 9 (L. n° 70-643 du 17 juillet 1970) Code Civil.**

J'ai bien noté ce que sont les engagements du club de l'Espadon de Grand Quevilly, que les photos ne seront utilisées que dans les cadres mentionnés ci-dessus, et en conséquence *(cocher)*:

J'autorise ◯ **/ Je n'autorise pas** ◯ que les photos **de moi-même** ◯ **/ de mon enfant** ◯ puissent être utilisées par l'EGQ.

Je souhaite l'édition d'un reçu fiscal par l'EGQ au titre du paiement intégral de ma cotisation annuelle **OUI** ◯ **NON** ◯

Signature

A Grand Quevilly le ___ / ___ / _____

Ne rien remplir ci-dessous - CADRE RESERVE ADMINISTRATION ESPADON

Numéro Adhérent : MONTANT COTISATION : €

Si CHEQUES BANCAIRES

	MONTANT	TYPE	NOM	BANQUE	N° Chèque	DATE MISE EN BANQUE
1er VERSEMENT Octobre 2021						
2ème VERSEMENT Décembre 2021						
Chèques Vacances Coupon Ville Gd Que		**Pass'Sport**				
Pass'Jeunes 76		>> Copie Attestation Rentrée Scolaire Fournie OUI ☐		+ Chèque caution de 60€ OUI ☐		
Atout NORMANDIE		> Chèque caution de 30€ ☐ Si non payé directement		**N° Reçu Fiscal EGQ**	RF _____ - 2021	
TOTAL						

Pièces Fournies lors de l'inscription

CERTIFICAT MEDICAL **(Majeurs si CM /Mineurs si QS - non valable)** ☐ Questionnaire Santé signé ☐ Licence FFN signée ☐

Réservé Post Inscription Adhérent

ENREGISTREMENTS >> EXTRANAT (Admin Profil): OK ☐ > FICHIER ADHERENTS EGQ : OK ☐

Cliquez ici pour réinitialiser le Formulaire (Efface TOUS les champs remplis)

Imprimer le Formulaire

Formulaire Licence FFN - Majeurs

2021 2022

Type : ☐ Nouvelle licence ☐ Renouvellement ☐ Transfert - Nom du club : .....

Licencié

J'ai déjà un IUF (Identifiant Unique Fédéral) : .....

Nom ..... Prénom : .....

Nationalité : ..... Sexe (H/F) : ..... Date de naissance : |__|__| |__|__| |__|__|__|__|

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

E-mail personnel : ..... @ ..... Tél (01) : .....

(obligatoire) Tél (02) : .....

Je suis un(e) athlète handisport ☐

En application des art.39 et suivants de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour des données vous concernant conservées par informatique. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service « Licences » de la **Fédération Française de Natation**, 104 rue Martre , CS 70052 - 92583 CLICHY CEDEX

Informations

Je souhaite recevoir les e-mailings d'information de la FFN, Ligue, Comité et les e-mailings d'offres promotionnelles de la FFN et de ses partenaires.

☐ OUI ☐ NON

LICENCE COMPETITION

- Natation (1) ☐
- Natation Artistique (1) ☐
- Plongeon (1) ☐
- Water-Polo ☐
- Eau libre (1) ☐
- Eau libre promotionelle (2) ☐

LICENCE «NATATION POUR TOUS» (3)

	Activité
Natation	☐
Natation artistique	☐
Plongeon	☐
Water-Polo	☐
Eau-Libre	☐
Nagez Forme Santé	☐
Nagez Forme Bien-être	☐

LICENCE ENCADREMENT

	Entraineur	officiel
Natation	☐	☐
Natation artistique	☐	☐
Plongeon	☐	☐
Water-Polo	☐	☐
Eau-Libre	☐	☐
Nagez Forme Santé	☐	
Nagez Forme Bien-être	☐	

- Président ..... ☐
- Secrétaire Général..... ☐
- Trésorier..... ☐
- *Autre Dirigeant* ..... ☐
- *Bénévole* ..... ☐

(2) Ne pouvant pas participer aux championnats de France
(1) Comprenant la catégorie des maîtres
*(3) Pour participer à la tournée "AQUA CHALLENGE", le certificat médical fourni doit expressément attester de l'absence de contre-indication à la pratique de la Natation en eau-libre en **Compétition**.*

POUR LES ENCADRANTS ET DIRIGEANTS (obligatoire)

J'exerce des fonctions d'éducateur sportif et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des articles L.212-1 et L.322-1 du code du sport.
A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFN aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué.
J'ai compris, j'accepte ce contrôle et je m'engage à remplir le formulaire spécifique d'honorabilité situé en page 3 ☐

- Lorsqu'un **certificat médical** de non contre-indication est exigé, joindre ledit certificat
- Pour le renouvellement d'une licence sportive, le soussigné atteste sur l'honneur (cocher les cases)

☐ Avoir fourni à un club affilié FFN un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la ou des discipline(s) fédérale(s) envisagée(s), en compétition, il y a moins de trois ans.
☐ Ne pas avoir eu d'interruption de licence depuis la fourniture de ce certificat
☐ Avoir répondu NON à toutes les questions du **QS - Sport Majeurs** dont le contenu est précisé à l'annexe II-22 (art. A231-1) du code du sport

ASSURANCE

Le soussigné déclare avoir :

- Reçu et pris connaissance des informations minimales de garanties de base « Accidents Corporels » attachées à la licence FFN
- Pris connaissance du bulletin permettant de souscrire personnellement des garanties complémentaires à l'assurance de base « Individuelle Accident » auprès de l'assureur fédéral.

Garantie de base « individuelle accident »

☐ **OUI**, je souhaite bénéficier de la garantie « Individuelle Accident » et «Assistance Rapatriement» comprise dans la licence FFN.

☐ **NON**, je renonce à bénéficier de la garantie « Individuelle Accident » et «Assistance Rapatriement» et donc à toute couverture en cas d'accident corporel (Coût remboursé en cas de refus : environ 0,16 € TTC. Dans ce cas, envoyer une copie de ce formulaire auprès de la FFN)

Garantie complémentaire

☐ **OUI,** je souhaite souscrire une option complémentaire. Dans ce cas, remplir le formulaire de souscription disponible auprès du club et le renvoyer à l'assureur en joignant un chèque à l'ordre de celui-ci.

☐ **NON**, je ne désire pas souscrire d'option complémentaire.

SIGNATURE

Fait à .....

Le .....

CLUB

LICENCIE

(le représentant légal pour les majeurs protégés)

1er exemplaire au club
2ème exemplaire au licencié

GROUPE MDS
Mutuelle des Sportifs
MDS Conseil

FÉDÉRATION FRANÇAISE NATATION

ASSURANCE SAISON 2021 / 2022 *(document non contractuel)*

Ce document n'est qu'un résumé des contrats d'assurance visés ci-après. Il n'est par conséquent pas contractuel. Des notices d'information sont téléchargeables sur le site Internet de la FFN www.ffnatation.fr

ASSURES : • Les licenciés de la FFN résidant en France Métropolitaine, en Corse, dans les DOM, COM, POM, ROM ou dans les Principautés d'Andorre ou de Monaco • Les licenciés de la FFN résidant hors de France, DOM, COM, POM, ROM, Andorre et Monaco ne sont assurés que si les activités sont pratiquées dans les pays visés ci-dessus et/ou sous l'autorité de la FFN ou de ses organismes affiliés.

ACTIVITES GARANTIES : ***(sous réserve qu'elles soient organisées par la Fédération, ses Comités Régionaux ou Départementaux, ses clubs ou associations affiliés) :***
La pratique de la natation, du water-polo, de la natation synchronisée, du plongeon, de la natation en eau libre, de la natation estivale, des activités d'éveil, de la découverte aquatique, de la longue distance et leur enseignement ainsi que de tous les sports annexes et connexes comprenant notamment la participation : • à des compétitions (officielles ou amicales) et leurs essais ou entraînements préparatoires • aux séances d'entraînement • aux activités de formation de la Fédération (INFAN) et des Comités Régionaux (ERFAN) • aux 24 heures de natation et toutes épreuves organisées dans le cadre du Téléthon ou autres actions à but humanitaire • aux passages de brevets • à la remise des coupes, prix afférents aux compétitions • à des actions de promotion et/ou propagande, notamment démonstrations, exhibitions, défilés, soirées de gala • à des stages d'initiation ou de perfectionnement notamment dans le cadre des structures affiliées ou labellisées Ecole de Natation Française (ENF), « Nagez Grandeur Nature », « Savoir Nager », « Forme, Bien être et Santé » et autres initiations.

TERRITORIALITE • Dommages survenus en France et Principautés d'Andorre et de Monaco. Extension au monde entier au cours d'un déplacement ou d'un séjour temporaire ne dépassant pas 90 jours, dès lors que le déplacement ou le séjour est organisé par la Fédération ou ses organismes affiliés et dès lors que le pays d'accueil n'est pas en état de guerre ou d'instabilité politique notoire. • Sinistres survenus aux Etats-Unis d'Amérique ou au Canada : **SONT EXCLUS DE LA GARANTIE : LES DOMMAGES INTERETS PUNITIFS OU EXEMPLAIRES (PUNITIVE DAMAGES OU EXEMPLARY DAMAGES), LES DOMMAGES DE POLLUTION, LES DOMMAGES IMMATERIELS NON CONSECUTIFS.**

1 / RESPONSABILITE CIVILE : extrait du contrat n° 56852544

Contrat souscrit par la MDS pour le compte de la FF Natation auprès d'ALLIANZ I.A.R.D (1 Cours Michelet – CS 30051 – 92076 Paris La Défense cedex - SA au capital de 991.967.200 € - 542 110 291 RCS Paris - Entreprise régie par le Code des assurances) //// Contrat présenté par **MDS CONSEIL - 43 rue Scheffer - 75116 PARIS** (SASU de courtage et de Conseil au Capital de 330 144€ - SIRET 434 560 199 00011- APE 6622Z - N° immatriculation ORIAS : 07 001 479 (www.orias.fr) - Garantie financière et assurance de responsabilité professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du Code des assurances

Dommages corporels : *Les conséquences pécuniaires d'atteintes physiques ou morales à la personne humaine.* ▨ ***Dommages matériels :*** *Les conséquences pécuniaires de la détérioration, destruction ou perte d'une chose ou d'une substance, ainsi que toute atteinte physique à un animal.* ▨ ***Dommages immatériels :*** *Tous dommages autres que corporels ou matériels lorsqu'ils résultent de la privation de jouissance d'un droit, de l'interruption d'un service rendu par une personne ou un bien meuble ou immeuble, de la perte d'un bénéfice.* ▨ ***Sinistre :*** *Tout dommage ou ensemble de dommages causés à des tiers, engageant la responsabilité de l'assuré, résultant d'un fait dommageable et ayant donné lieu à une ou plusieurs réclamations. Le fait dommageable est celui qui constitue la cause génératrice du dommage. Un ensemble de faits dommageables ayant la même cause technique est assimilé à un dommage unique.* ▨ ***Tiers :*** *Toute personne autre que l'assuré responsable du dommage.. - Les différents assurés sont tous tiers entre eux* ***sauf pour les dommages immatériels non consécutifs à des dommages corporels ou matériels garantis.***

L'assureur, dans le respect des dispositions du Code des Assurances, garantit les assurés contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile quelle qu'en soit la nature qu'ils peuvent encourir à raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers et survenus pendant les activités garanties

GARANTIES RESPONSABILITE CIVILE	MONTANTS	FRANCHISES
Tous dommages confondus	**30 000 000 € par sinistre**	Néant
Sans pouvoir dépasser pour les dommages ci-après :		
Dommages matériels et immatériels consécutifs	**15 000 000 € par sinistre**	Néant
Dommages immatériels non consécutifs	**1 500 000 € par an**	Néant
DEFENSE PENALE / RECOURS	**100 000 € par an**	**Seuil d'intervention en recours : 200 €**

Sont notamment exclus des garanties : • Dommages causés par une faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré. • Amendes quelle qu'en soit la nature. • Dommages y compris le vol, causés aux biens dont l'assuré responsable du sinistre est propriétaire, locataire, dépositaire ou gardien. • Dommages résultant de la pratique des sports ou des activités suivantes : sports aériens, sports comportant l'usage de véhicules terrestres à moteur, utilisation d'embarcation d'une longueur supérieure à 5 mètres 50, ou équipée d'un moteur de plus de 10 CV ou pouvant transporter plus de 10 personnes, saut à l'élastique, alpinisme et escalade, canyoning, spéléologie. • Dommages causés à l'occasion d'activités ayant fait l'objet de la souscription d'un contrat d'assurance en vertu d'obligation légale, par exemple les manifestations sur la voie publique, l'utilisation de véhicules terrestres à moteur et leur remorque, les actes de chasse ou de destruction d'animaux malfaisants ou nuisibles. • Conséquences pécuniaires des dommages résultant d'atteintes à l'environnement non accidentelles.

2/ INDIVIDUELLE ACCIDENT : extrait de l'Accord collectif n° 2141

souscrit auprès de la Mutuelle des Sportifs (MDS) *(2/4 rue Louis David - 75782 PARIS Cedex 16 - Mutuelle régie par le Code de la Mutualité et soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité - Mutuelle immatriculée au Répertoire Sirène sous le n° 422 801 910 - APE 6512Z)*

Accident : *Toute atteinte corporelle non intentionnelle de la part de l'assuré ou du bénéficiaire provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure. La mort subite est assimilée à un accident.* ▨ ***Invalidité permanente totale ou partielle :*** *Privation de tout ou partie de ses capacités physiques ou intellectuelles. Pour l'appréciation de cette invalidité, c'est le barème du concours médical (barème indicatif pour apprécier les déficits fonctionnels séquellaires utilisé en droit commun) qui sera utilisé et il ne sera tenu compte que de l'invalidité fonctionnelle et en aucun cas de l'invalidité professionnelle, ni des préjudices annexes (pretium doloris, préjudice d'agrément, préjudice esthétique, etc.....).* ▨ ***Enfants à charge :*** *Les enfants de l'assuré ou de son conjoint lorsqu'ils sont mineurs ou majeurs de moins de 18 ans s'ils sont rattachés au foyer fiscal de l'assuré ou, quel que soit leur âge, s'ils sont titulaires d'un titre leur reconnaissant un taux d'invalidité au moins égal à 80%.*

GARANTIES	LICENCIES	DIRIGEANTS	ATHLETES DE HAUT NIVEAU	Franchise
FRAIS DE SOINS DE SANTE	200 % de la base de remboursement SS	250 % de la base de remboursement SS	300 % de la base de remboursement SS	Néant
FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER	Frais réels			Néant
CAPITAL SANTE	2 000 € par accident	2 500 € par accident	3 500 € par accident	Néant

L'assuré bénéficie d'un « CAPITAL SANTE » disponible en totalité à chaque accident. S'il a été entamé ou épuisé à l'occasion d'un premier accident, il se reconstitue en cas d'accident ultérieur.
L'assuré pourra disposer de ce capital pour le remboursement, après intervention de ses régimes de prévoyance obligatoire et complémentaire, et sur justificatifs, de toutes les dépenses suivantes sous réserve qu'elles soient prescrites médicalement et directement liées à l'accident pris en charge :
▨ Dépassements d'honoraires médicaux (y compris sur la pharmacie) ou chirurgicaux ▨ Prestations hors nomenclature ou non remboursables par la Sécurité Sociale ▨ Bris de lunettes et perte de lentilles durant les activités sportives (s'il s'agit d'un accident de sport, sur production d'un certificat médical précisant que l'assuré doit nécessairement porter ses lunettes ou ses lentilles pendant les activités sportives) ▨ Frais de prothèse dentaire ▨ En cas d'hospitalisation, la majoration pour chambre particulière (les suppléments divers de confort personnel : téléphone, télévision, etc... ne sont pas pris en compte) et / ou le coût d'un parent accompagnant si le blessé a moins de 12 ans ▨ Frais de transport pour se rendre aux soins prescrits médicalement, dans la limite de 0,25 € par km ▨ Frais de transport des accidentés pour se rendre de leur domicile au lieu de leurs activités scolaires, universitaires, professionnelles, dans la limite de 0,25 € par km ▨ Frais de séjour médicalement prescrits en centre de rééducation traumatologique sportive, de thalassothérapie, de convalescence ou maison de repos ▨ Frais de remise à niveau scolaire ou universitaire ▨ Frais d'ostéopathie (ils devront être prescrits et pratiqués par un médecin praticien).

GARANTIES		LICENCIES	DIRIGEANTS	ATHLETES DE HAUT NIVEAU	Franchise
DECES	**MOINS DE 16 ANS**	8 000 €	8 000 €	8 000 €	Néant
	16 ANS ET PLUS	31 000 €	46 000 €	60 000 €	Néant
		Majoration de 15% par enfant à charge de moins de 18 ans dans la limite de 50% du capital garanti Capital limité à 16 000 € en cas d'accident survenant pendant le trajet ou lors d'activités extra-sportives			
INVALIDITE **Capital réductible en fonction du taux**		61 000 €	90 000 €	130 000 €	Néant
		Capital limité à 23 000 € en cas d'accident survenant pendant le trajet ou lors d'activités extra-sportives			
FRAIS DE PREMIER TRANSPORT		Frais réels			Néant
INTERRUPTION DE STAGE ENF		50% d'une inscription à un nouveau stage ENF			Néant

Exclusions : • Accidents qui sont le fait volontaire de l'assuré ou du bénéficiaire en cas de décès • Suicides volontaires et conscients ou tentatives de suicide • Accidents occasionnés par guerre civile ou étrangère, insurrection, émeute, complot, mouvement populaire auxquels l'adhérent a pris une part active • Accidents résultant de la participation de l'adhérent à des rixes, sauf en cas de légitime défense • Suites d'accidents, d'infirmité ou de maladies dont la survenance est antérieure à la date d'adhésion de l'assuré • Accidents résultant de l'usage d'alcool, de drogues ou de stupéfiants par l'assuré • Accidents résultant des effets directs ou indirects d'explosion, d'irradiation, de dégagement de chaleur provenant de la transmutation de noyaux d'atome ou de la radioactivité.

3 / ASSISTANCE RAPATRIEMENT :

(Accord collectif n° 2141 - garanties souscrites par la Mutuelle des Sportifs auprès de Mutuaide Assistance - Entreprise régie par le Code des assurances)

Principales prestations : • Rapatriement ou transport sanitaire. • Visite d'un membre de la famille en cas d'hospitalisation supérieure à 10 jours à l'étranger. • Prise en charge des frais médicaux, en complément des versements effectués par les organismes de protection sociale, à concurrence de 5 335,72 € (150 000 € pour les dirigeants et les athlètes de haut niveau), déduction faite d'une franchise de 15,24 Euros par dossier. • Rapatriement, transport du corps en cas de décès et prise en charge des frais de cercueil à hauteur de 457,35 €. ***L'assistance n'intervient qu'après appel au 01 45 16 65 70.***

4/ RENSEIGNEMENTS ET DECLARATIONS DE SINISTRE :

MUTUELLE DES SPORTIFS – Département Prestations - 2/4 rue Louis David - 75782 Paris Cedex 16 / Tél. 01.53.04.86.20 - Fax. 01.53.04.86.87 - Mail : prestations@grpmds.com
ASSISTANCE RAPATRIEMENT : composer le 01 45 16 65 70. Attention : aucune prestation d'assistance ne pourra être prise en charge sans l'accord préalable de MUTUAIDE

OPTIONS COMPLEMENTAIRES SPORTMUT FF NATATION :

Soucieuse de la protection des licenciés et consciente du devoir d'information que la loi fait peser sur elle, la FFN a souscrit auprès de la Mutuelle des Sportifs un contrat de prévoyance « SPORTMUT FF NATATION » qui permet de bénéficier, au-delà du régime de base attaché à la licence, de garanties complémentaires (Invalidité Permanente, Décès, Indemnités Journalières). Le licencié désireux de souscrire une garantie optionnelle devra remplir le formulaire de souscription disponible auprès du club et téléchargeable sur le site Internet de la FFN et le **renvoyer à la MUTUELLE DES SPORTIFS (2/4 rue Louis David - 75782 Paris cedex 16) en joignant un chèque à l'ordre de celle-ci du montant de l'option choisie. (limite d'âge = 70 ans)**

	Décès	Invalidité	Indemnités Journalières	Cotisation annuelle	Observations
Exemples d'options pouvant être souscrites	-	30 500 €	-	6,30 € TTC	Option réservée aux mineurs de moins de 12 ans
	30 500 €	61 000 €	16 € / Jour (*)	38,00 € TTC	(*) (franchise 30 jours ; 4 jours si hospitalisation)
	76 250 €	152 500 €	38 € / Jour (*)	89,80 € TTC	

FFNATATION

Formulaire spécifique de contrôle «d'honorabilité»

2021 2022

Le contrôle de l'honorabilité des encadrants et dirigeants dans le milieu du sport

Les articles L.212-9, L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport prévoient que les activités d'éducateur sportif (voir définition plus précise ci-dessous) ou d'exploitant d'un établissement d'activités physiques et sportives (EAPS) - c'est-à-dire toute personne qui participe, en droit ou en fait, à l'organisation du club (élus, salariés ou bénévoles qui disposent de prérogatives d'organisation) - qu'elles soient pratiquées à titre rémunéré ou bénévole, sont interdites aux personnes qui ont fait l'objet d'une condamnation pour crime ou certains délits.

Pour rappel, l'honorabilité constitue une obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour accéder à une activité sociale ou une profession. Ainsi, alors que l'honorabilité des éducateurs sportifs titulaires d'une carte professionnelle est systématiquement contrôlée par les services de l'Etat via une vérification de leur bulletin N°2 du casier judiciaire et d'une éventuelle inscription au Fichier Judiciaire Automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles ou Violentes (FIJAIS), celle des éducateurs sportifs bénévoles - et des exploitants d'EAPS - ne s'avérait jusqu'alors pas toujours effective et automatique. Ainsi, un dispositif de contrôle automatisé de l'honorabilité des bénévoles licenciés des fédérations soumis à une obligation d'honorabilité a été mis en place par le Ministère des sports, en collaboration avec l'ensemble des fédérations sportives. Ce dispositif repose sur une transmission automatisée par les fédérations des données permettant aux services de l'Etat de contrôler l'honorabilité des bénévoles éducateurs sportifs ou des exploitants d'EAPS.

C'est pourquoi des données supplémentaires et spécifiques sont requises pour la délivrance de la licence aux éducateurs sportifs et exploitants d'EAPS.

N.B. : *Le mouvement sportif dans son ensemble, les fédérations sportives et plus concrètement les clubs qui leur sont affiliés ont un rôle d'instruction de la demande de licence afin de déterminer les licenciés soumis au contrôle d'honorabilité. Ainsi, chaque club a pour mission d'identifier les éducateurs sportifs et les exploitants d'EAPS en son sein, et de veiller à ce que les données afférentes au contrôle légal de leur honorabilité soient effectivement transmises à la FFN, lors de la demande de délivrance de licence. Les personnes intéressées qui n'accepteraient pas de faire l'objet d'un contrôle automatisé de leurs données personnelles d'identité devront obligatoirement quitter leur(s) fonction(s) d'éducateur sportif ou d'exploitant d'EAPS.*

Qu'est-ce qu'un éducateur sportif ?

Il résulte de la combinaison des articles L. 212-1 et L. 212-9 du code du sport que toute fonction, exercée à titre rémunéré ou bénévole, d'entrainement, d'enseignement,d'animation ou d'encadrement d'une activité physique et sportive, à titre principal ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle est interdite :
- Auprès de tous publics, mineurs ou majeurs : aux personnes ayant fait l'objet d'une condamnation d'un crime ou d'un délit visés à l'article L. 212-9 du code du sport ;
- Auprès des mineurs : aux personnes ayant fait l'objet d'une mesure administrative de suspension ou d'interdiction en lien avec un accueil de mineurs au sens du code de l'action sociale et des familles.

L'éducateur sportif peut ainsi être qualifié d'« entraineur », de « moniteur », de « coach », de « prévôt », de « manager » ou de « préparateur physique » ; la dénomination retenue dans chaque discipline est sans incidence sur l'obligation d'honorabilité. De même, la notion d'éducateur sportif n'est pas directement liée à la détention d'un diplôme ou d'un brevet fédéral.Un licencié peut exercer des fonctions d'éducateur y compris si ses interventions :
- sont très ponctuelles ou aléatoires ;
- sont réalisées uniquement auprès des majeurs ;
- ne nécessitent pas de diplôme ou de brevet fédéral ;
- se limitent à la gestion ponctuelle d'un groupe lors d'un match, d'un entrainement ou d'un stage.

Licencié

Nom d'usage ..... Prénom : .....

Nom de naissance : (si différent du nom d'usage) ..... Premier Prénom : (si différent du prénom d'usage) .....

☐ Vous êtes né(e) en France

Département de naissance : |__|__|__| Commune de naissance : ..... |.....|
Arrondissement (si besoin)

☐ Vous êtes né(e) à l'étranger

Pays de naissance : ..... Commune de naissance : .....

Nom de la mère * : ..... Prénom de la mère* : .....

Nom du père* : ..... Prénom du père* : .....

** données facultatives, elles vous seront potentiellement demandées en cas de retour AIA (Aucune Identité Applicable), c'est-à-dire si l'identité transmise n'est pas identique à celle qui figure au Répertoire National de l'Identité des Personnes Physiques (RNIPP) et qu'il n'est pas possible d'opérer un croisement avec le FIJAIS.*

SIGNATURE

Fait à .....

Le .....

LICENCIE

(le représentant légal pour les majeurs protégés)

- Il est obligatoire de faire signer le formulaire licence auprès de vos adhérents afin que la licence soit validée et que l'assurance soit prise en compte.
- Le formulaire licence doit-être imprimé en recto-verso page 1 et 2 voire page 3 le cas échéant.
- Ne pas oublier qu'un exemplaire est à archiver dans votre club et que le deuxième est à donner au licencié.

Le certificat médical peut être scanné et gardé en mémoire via extraNat à partir du 1er septembre.

Affiliation Annuelle

LICENCES	TARIFS		
	Part FFN	Part Ligue *ou club*	Total
Encadrement (dirigeant / benevole / officiel / entraineur)	5.8 €	4.2 €	10 €
Compétiteur (11 ans et plus fille / 12 ans et plus garçon)	32 €	18 €	50 €
Compétiteur (10 ans et moins fille / 11 ans et moins garçon)	20 €	14 €	34 €
Compétiteur été (11 ans et plus fille / 12 ans et plus garçon) (a)	16 €	14 €	30 €
Compétiteur été (10 ans et moins fille /11 ans et moins garçon (a)	14 €	12 €	26 €
Natation pour tous (16 ans et +)	5,8 €	4,2 €	10 €
Natation pour tous (15 ans et -)	12,5 €	9,5 €	22 €
Eau libre promotionnelle (plateforme eau libre ou club de ligue)	6 €	4 €	10 €
J'apprends à nager / Aisance Aquatique	12,8 €	2,2 €	15 €
e-licence (disponible via l'application swimmingheroes)	10 €	2 € *(b)*	12 €
Découverte *(c)*	1,5 €	0,5 €	2 €
Partenaire *(d)*	2 €	1 €	3 €

En cas de migration de licence vers une autre, il n'y a pas de surfacturation, seule la différence entre les deux licences est facturée.
(a) Uniquement pour les compétitions du 1er juin au 1er septembre au sein des clubs participant uniquement au circuit « compétitions estivales »
(b) 2 € reversés à un club sur décision de l'adhérent
(c) Pour la saison estivale 2022, la licence découverte est ouverte pour les dispositifs Nager Grandeur Nature, Water Polo Summer Tour, et autre(s) action(s) d'animation fédérale, après ouverture des droits par les services fédéraux.
(d) Disponible uniquement pour les clubs de fédération sportive partenaire ayant signé une convention avec la fédération. Exemple : Fédération Sportive des ASPTT.

La licence permet d'obtenir une réduction de 10% sur la eBoutique de la FFN : https://ffnboutique.fr/

Affiliation Animation

LICENCES	TARIFS		
	Part FFN	Part Ligue	Total
Encadrement (dirigeant / benevole / officiel / entraineur)	5,8 €	4.2 €	10 €
Natation pour tous (16 ans et +)	5,8 €	4,2 €	10 €
Natation pour tous (15 ans et -)	10 €	8 €	18 €
J'apprends à nager / Aisance Aquatique	12,8 €	2,2 €	15 €
Découverte *(a)*	1,5 €	0,5 €	2 €

En cas de migration de licence vers une autre, il n'y a pas de surfacturation, seule la différence entre les deux licences est facturée
(a) Pour la saison estivale 2022, la licence découverte est ouverte pour les dispositifs Nager Grandeur Nature, Water Polo Summer Tour, et autre(s) action(s) d'animation fédérale, après ouverture des droits par les services fédéraux.

PROPOS INTRODUCTIFS

Pour des raisons de santé et de sécurité, l'obtention d'une licence FFN est soumise à la production d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport.

L'article 20.2 du Règlement Intérieur de la Fédération prévoit ainsi :

«Pour les personnes majeures, à l'exception de la Licence« Encadrement» (abstraction faite des arbitres de Water-Polo conformément à l'article D.231-1-1 du Code du sport), l'obtention d'une première licence F.F.N est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an et permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique de la ou des disciplines fédérales envisagées (préciser le cas échéant, en compétition). La durée d'un an s'apprécie au jour de la demande de licence.

Pour le renouvellement d'une licence F.F.N, qui s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence sans discontinuité dans le temps avec la précédente, la présentation d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication est exigée tous les trois ans, sous réserve de l'alinéa suivant.

Entre chaque renouvellement triennal, lorsqu'un certificat médical n'est en principe pas exigé pour le renouvellement de la licence, le licencié renseigne un questionnaire de santé dont le contenu est précisé par arrêté du ministre chargé des sports. Il atteste auprès de la Fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, et par exception à l'alinéa précédent, il est tenu de produire un nouveau certificat médical datant de moins de six mois attestant l'absence de contre-indication pour obtenir le renouvellement de sa licence. »

LES LICENCES CONCERNEES

Tous les types de licence ne sont cependant pas concernés.

Aux termes de l'article D. 231-1-1 du Code du sport, l'obligation de présenter un certificat médical s'applique à toute licence délivrée par une fédération sportive ouvrant droit à la pratique d'une ou plusieurs disciplines sportives qu'elle organise, ainsi qu'aux arbitres de Water-Polo.

L'obligation porte donc autant sur une pratique « loisirs » que sur une pratique en compétition.
Cependant, les licences pour les dirigeants, les bénévoles, les officiels ou les entraineurs, qui n'ouvrent pas droit à la pratique sportive, ne sont pas concernées par cette obligation, conformément à l'article 20 du Règlement Intérieur de la F.F.N.

La FFN met tout en œuvre pour rédiger des documents conformes au droit en vigueur. Ils ne constituent pas à eux seuls un avis professionnel ou juridique. L'utilisation de ces documents ne saurait engager la responsabilité de la FFN.

104 rue Martre – CS 70052-
92583 CLICHY Cedex
Tél. 01 41 83 87 70 – Fax. 01 41 83 87 69
E-mail : ffn@ffnatation.fr

I - L'obligation de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive (CMNCI)

Pour les sportifs majeurs, la présentation d'un CMNCI est obligatoire pour :

- la délivrance d'une première licence FFN [en gras] - ce CMNCI doit dater de moins d'un an ;
- le renouvellement d'une licence FFN (= délivrance d'une nouvelle licence, sans discontinuité dans le temps avec la précédente au sein de la FFN) tous les trois ans [en gras] - ce CMNCI doit dater de moins d'un an ;
- le renouvellement d'une licence FFN tous les ans [en gras] en cas de réponse positive à l'une des questions du questionnaire médical **"QS Sport - Majeurs"** - ce CMNCI doit dater de moins de six mois.

Quel que soit le cas concerné, le CMNCI doit comporter différentes mentions :
- les pratiques des disciplines sportives non contre-indiquées envisagées (le cas échéant, le CMNCI mentionne la ou les disciplines dont la pratique est contre-indiquée) ;
- le cas échéant, la mention "pratique en compétition" (article L. 231-2 du code du Sport).

A cet égard, les durées de validité des CMNCI s'apprécie au jour de la demande de licence.
Ainsi :
- pour une durée d'un an, si la demande de licence est faite le 1er septembre, le CMNCI devra dater au plus tôt du 2 septembre de l'année civile précédente.
- pour une durée de six mois, si la demande de licence est faite le 1er septembre, le CMNCI devra dater au plus tôt le 2 mars de la même année civile.

II - L'obligation de fournir une attestation de réponse négative au QS Sport - Majeurs

Lors d'un renouvellement de licence, s'il a présenté un CMNCI au cours d'une des deux saisons précédentes, le licencié a l'obligation de fournir une attestation de réponse négative au questionnaire de santé **"QS Sport - Majeurs"** (voir en page 7)."

CERTIFICAT MEDICAL «MEMO»

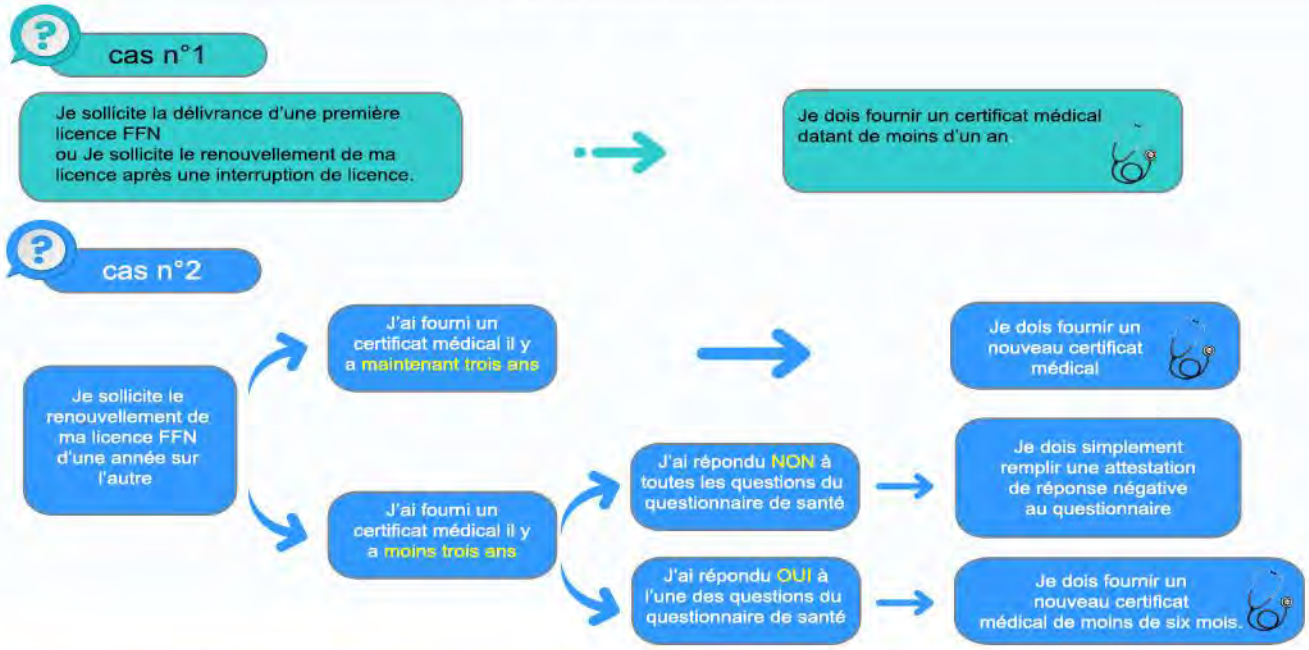

(ANNEXE II -22 - ART. A. 231-1 DU CODE DU SPORT)

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON *	OUI	NON
DURANT LES 12 DERNIERS MOIS		
1) un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A CE JOUR		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc ...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
** NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié*		

ATTESTATION DE REPONSE NEGATIVE A TOUTES LES QUESTIONS DU QS SPORT MAJEURS - FFN

(à remplir par le licencié demandant le renouvellement de sa licence ou son représentant légal s'il s'agit de majeur protégé)

Je soussigné(e) : ..... [Nom - Prénom]

N° de licence : .....

Nom du Club : ..... .

Demeurant : .....

.....

..... *[Adresse complète]*

Atteste sur l'honneur :

- Avoir fourni à un club affilié FFN un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou de la ou les disciplines fédérales envisagées, en compétition il y a moins de trois ans.

- Ne pas avoir eu d'interruption de licence depuis la fourniture de ce certificat.

- Avoir répondu NON à toutes les questions du QS Sport - Majeurs « QS - FFN » dont le contenu est précisé à l'Annexe 11-22 (Art. A. 231-1) du Code du sport.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à ..... [Ville] le ..... [date]

Signature du licencié
(ou de son responsable légal s'il s'agit d'un majeur protégé)